



ARBRES DE NOËL No 04 – 23 mai 2006

EN BREF:

- Les températures froides ont ralenti le développement des bourgeons, des insectes ravageurs et des prédateurs.
- La présence des cocottes est importante.
- Il est temps d'enlever les balais de sorcière.
- Présence importante de cocottes dans certaines plantations.

ÉTAT DE LA SITUATION

Développement des arbres

Les températures froides ont ralenti le développement des bourgeons, sans toutefois se comparer à l'année 2005 quant à l'importance du retard.

Le puceron des pousses du sapin

Dans certaines plantations où se trouvent les sites d'observation, la population de pucerons semble varier d'un endroit à l'autre. Dans certaines plantations, les traitements n'ont pas été effectués à cause des mauvaises conditions climatiques.

Comme les pousses continuent à croître, les pucerons de la première et de la deuxième génération se réfugient à l'intérieur des pousses (fin du stade III et du stade IV) comme l'an passé. Ainsi, il est plus difficile de détecter et de contrôler leur population lors d'une application d'insecticides.

La température froide limite l'action des prédateurs qui sont peu présents et peu actifs actuellement dans les plantations. Si votre plantation n'a pas été traitée, il serait opportun de vérifier si le seuil d'intervention est atteint (9 % des pousses présentent des pucerons). Pour connaître la technique de dépistage, consultez l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.gc.ca/horticulture-arbresdenoel/documents/Grille.pdf.

Si vous devez faire une application, allez vérifier l'efficacité de l'insecticide 24 heures après le traitement. À l'aide d'une loupe, vérifiez l'intérieur des pousses et voyez s'il y a des pucerons et s'ils sont viables.

Pour plus de renseignements biologie du puceron des du sur la pousses sapin, le consultez bulletin à l'adresse Internet suivante: http://www.agrireseau.qc.ca/horticulturearbresdenoel/documents/PUCERON.PDF







Le seul insecticide homologué dans les plantations d'arbres de Noël contre le puceron est le **DIAZINON 500 EC** (Basudin 500 EC).

- Référez-vous toujours à l'étiquette du produit afin de connaître les doses et le mode d'application de l'insecticide recommandé.
- Attention à la dérive.
- Pour réduire le transport des pesticides par le vent hors de la zone traitée :
 - Pulvérisez le soir ou le matin lorsque les vents sont faibles et la température plus basse.
 - Choisissez des pastilles à grands orifices afin d'augmenter la grosseur des gouttelettes.

Arrosage aérien

Veuillez noter qu'il **n'est pas permis** de faire des arrosages aériens de pesticides, à moins que ce type d'utilisation ne soit mentionné sur l'étiquette. En vérifiant les étiquettes des trois principaux fournisseurs de DIAZINON 500 EC au Québec, aucune ne mentionne cette autorisation. **Veuillez donc bien vérifier sur l'étiquette s'il y a une autorisation en ce sens.**

Le perce-pousse du sapin

Les observations faites dans nos pièges collants nous indiquent que l'adulte du perce-pousse est présent dans les plantations. Généralement, cet insecte fait des dégâts négligeables pour l'ensemble des arbres d'une plantation mais à l'occasion, quelques arbres sont parfois très affectés. Il n'est pas nécessaire d'intervenir pour cet insecte. Pour plus de renseignements sur sa biologie, consultez le bulletin à l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/horticulture-arbresdenoel/documents/PERCE.PDF.

Stades de développement des bourgeons du sapin



Stade I

Bourgeon collant et recouvert d'une membrane



Stade II Bourgeon gonflé avec extrémité découverte



Stade III Aiguilles exposées mais non étalées



Stade IV

Début de l'étalement des aiguilles



Stade V
Pousse bien étalée
qui commence à
s'allonger



Tableau des observations régionales

Poste d'observation	Stades des bourgeons (sapin baumier)					
	2004 (24 mai)	2005 (23 mai)	2006 (22 mai)	Degrés-jours à partir du 1 ^{er} avril		
				2004 (24 mai)	2005 (23 mai)	2006 (22 mai)
Saint-Épiphane (altitude 110 mètres)	N.D.	N.D.	Stade I : 10 % Stade II : 30 % Stade III : 60 %	N.D.	N.D.	242
Sainte-Clothilde (altitude 355 mètres)	Stade II : 50 % Stade III : 40 % Stade IV : 10 %	Stade I : 85 % Stade II : 15 %	Stade I: 10 % Stade II: 30 % Stade III: 50 % Stade IV: 10 %	339	236	333
Saint-Honoré (altitude 396 mètres)	Stade I: 10 % Stade II: 20 % Stade III: 40 % Stade IV: 30 %	Stade II : 20 % Stade III : 70 % Stade III : 10 %	Stade I: 15 % Stade II: 15 % Stade III: 60 % Stade IV: 10 %	360	N.D.	332
Saint-Jacques-de-Leeds (altitude 412 mètres)	Stade II : 10 % Stade III : 50 % Stade IV : 40 %	Stade I : 25 % Stade II : 75 %	Stade II : 10 % Stade III : 50 % Stade IV : 40 %	309	229	320
Nantes (altitude 459 mètres)	Stade III : 30 % Stade IV : 70 %	Stade I : 100 %	Stade II : 20 % Stade III : 80 %	384	218	333
East-Hereford (altitude 343 mètres)	Stade II : 5 % Stade III : 10 % Stade IV : 60 % Stade V : 25 %	Stade I : 20 % Stade II : 80 %	Stade II : 10 % Stade III : 30 % Stade IV : 60 %	405	265	344
Sawyerville (altitude 355 mètres)	Stade II : 25 % Stade III : 50 % Stade IV : 25 %	Stade II: 20 % Stade II: 65 % Stade III: 15 %	Stade I: 5 % Stade II: 5 % Stade III: 70 % Stade IV: 20 %	413	263	N.D.
Ham-Nord (altitude 276 mètres)	Stade I: 10 % Stade II: 10 % Stade III: 20 % Stade IV: 50 % Stade V: 10 %	Stade II : 20 % Stade III : 80 %	Stade I: 10 % Stade II: 20 % Stade III: 40 % Stade IV: 30 %	383	263	345
Ayer's Cliff (altitude 297 mètres)	Stade III : 5 % Stade IV : 90 % Stade V : 5 %	Stade I : 25 % Stade II : 75 %	Stade III : 20 % Stade IV : 80 %	437	318	389
Saint-Cuthbert (altitude 81 mètres)	Stade II : 10 % Stade III : 10 % Stade IV : 60 % Stade V : 20 %	Stade I: 10 % Stade II: 5 % Stade III: 25 % Stade IV: 40 % Stade V: 20 %	Stade IV : 20 % Stade V : 80 %	404	323	424
Saint-Armand-de- Missisquoi (altitude 122 mètres)	Stade III : 10 % Stade IV : 40 % Stade V : 50 %	Stade III : 20 % Stade IV : 60 % Stade V : 20 %	Stade II: 10 % Stade III: 30 % Stade IV: 30 % Stade V: 30 %	490	373	442

N.D.: non disponible



BALAIS DE SORCIÈRE

État de la situation

Même si les balais de sorcière sont en général présents dans les plantations, les infections sont mineures dans la majorité des sites d'observation. À cette période-ci, ils sont très visibles.



Stratégie d'intervention et mesures proposées

Il est temps d'enlever les branches atteintes. Comme le champignon ne survit pas sur une branche morte, on peut couper, jusqu'à la mi-juin, les branches infectées et laisser celles-ci dans la plantation. Après cette date, on doit attendre la fin de la sporulation (poussière jaune) avant de recommencer à couper les branches affectées.

FORMATION DES COCOTTES

Dans la plupart des sites d'observation, on constate, ce printemps, une présence importante de cocottes dans les arbres, principalement sur les sapins Fraser.

Rappelons que la formation des cocottes a commencé dans les arbres en 2005. Même si plusieurs facteurs peuvent être en cause, les conditions climatiques de 2005 (excès de pluie, température élevée) furent probablement les éléments déclencheurs.

Pour plus d'informations, consultez l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.qc.ca/horticulture-arbresdenoel/documents/Cocottes.pdf.

BANQUE D'IMAGES

Le Réseau d'avertissements phytosanitaires a mis à votre disposition une banque d'images des principaux ravageurs des arbres de Noël. Ces photos sont l'œuvre de M^{me} Lina Breton du ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de la protection des forêts. N'hésitez pas à les consulter à l'adresse Internet suivante : http://www.agrireseau.gc.ca/references/21/banqueimages/html/arbres de noel.html.

La protection de l'environnement : je fais ma part, je traite seulement lorsque c'est nécessaire.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES ARBRES DE NOËL ANDRÉ PETTIGREW, agronome et avertisseur MAPAQ, Direction régionale de l'Estrie 4260, boulevard Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A5 Téléphone : 819 820-3001 - Télécopieur : 819 820-3942 Sans frais : 1-800-363-7471 pour les régions 418, 450 et 819

Courriel: Andre.Pettigrew@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Rémy Fortin, agronome, Cindy Ouellet et Isabelle Beaulieu, RAP

© Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document Réseau d'avertissements phytosanitaires - Avertissement No 04 - arbres de Noël – 23 mai 2006

